

## LOGEMENT

# Le nouveau bail étudiant wallon approuvé par la FEF

● Anne SANDRONT

Les contrats tordus, arnaques, ruptures de contrat compliquées, c'est fini pour les kots wallons dès la rentrée prochaine. La Fédération des étudiants francophones (FEF) se réjouit de la création d'un bail étudiant en Wallonie, et attend le contrat bruxellois. En effet, la compétence du logement privé est régionale depuis la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat. « Ce bail rencontre la majeure partie de nos revendications, dit Maxime Mori, président de la FEF. On est encore en train de décortiquer les articles de loi et se pencher sur le label. »

Les baux wallons et bruxellois pour étudiants devraient tous deux être disponibles dès la rentrée prochaine. Ils ont été élaborés respectivement par le ministre Pierre-Yves Dermagne et la ministre Frémault, en concertation avec la FEF. Le bail wallon est prévu pour une durée égale ou inférieure à 12 mois. « Il sera donc possible de conclure un bail de 10

mois, souligne la FEF, car l'étudiant occupe généralement son kot de septembre à juin. C'est une manière de limiter le coût que représente un logement pour l'étudiant et sa famille. »

La possibilité de sous-louer envisagée par le bail étudiant correspond également mieux à la réalité du terrain, selon Maxime Mori.

« Les Erasmus et les changements dans le parcours d'étude sont de plus en plus courants, c'était une demande de la FEF d'avancer dans ce sens. »

On pourra aussi rompre le bail étudiant sans payer aucune indemnité, à condition de fournir un motif valable, comme le refus d'inscription, l'abandon des études... L'étudiant ne devra donc plus payer trois mois de loyer, avec un préavis de deux mois.

Enfin, la création d'un label « logement étudiant de qualité » est encore en cours d'élaboration au sein du gouvernement wallon. Alertée par les problèmes d'insalubrité dans de nombreux logements, la FEF dit être disponible pour les discussions. ■